



Thiré le 2 octobre 2018  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 9 Octobre 2018  
à 20 h 00**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 4 Septembre 2018
- Convention pour le reversement des fonds de mécénat pour l'étude diagnostic de l'Eglise par la Fondation des Arts Florissants
- Décision modificative d'ajout de crédit
- Demande de subvention classe découverte
- Devis auto laveuse
- Lancement consultation maitrise d'œuvre pour aménagement du centre bourg
- Questions diverses

Le Maire,  
Catherine DENFERD



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Le neuf octobre deux mil dix-huit, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### **Date de la convocation : 2 Octobre 2018**

**Présents** : Mesdames Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG-GRATON, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILIPPEAU, Magalie RIVASSEAU

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY.

**Excusés** : Madame Nadège BARBESANT et Monsieur Rémy CERISIE





### **Procurations** :

Monsieur Rémy CERISIE a donné procuration à Madame Catherine DENFERD

**La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.**

*Suppression de l'ordre du jour:*

*Ajout à l'ordre du jour:*

-  *Devis : Coupe des peupliers au Plan d'eau*
-  *Mise en vente du logement sis 26, rue de la Mairie*
-  *Demande d'aide financière pour les travaux d'urgence de l'Eglise*
-  *Aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A - Choix maîtrise d'œuvre*

### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du 4 Septembre 2018
- Convention pour le reversement des fonds de mécénat pour l'étude diagnostic de l'Eglise par la Fondation des Arts Florissants
- Décision modificative d'ajout de crédit
- Demande de subvention classe découverte
- Devis auto laveuse
- Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour aménagement du centre bourg
- Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique GAUTREAU est désigné secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu du 4 Septembre 2018**

Madame Magalie RIVASSEAU et Monsieur Guillaume JOLLY sont absents en début de séance.

---

---

**DEL 2018-10-09-01** : Convention pour le reversement des fonds de mécénat pour l'étude diagnostic de l'Eglise par la Fondation Les Arts Florissants

**Rapporteur : Madame Patricia HUG GRATON**

Madame le Maire indique que suite au lancement de l'étude diagnostic de l'Eglise, et au concours de la Fondation Les Arts Florissants pour le financement de celle-ci, il s'avère nécessaire de signer une convention, ayant pour objet principal de préciser le montant de ce mécénat et son cadre.

Lecture de la convention :

### **CONVENTION**

#### **Entre la Commune de Thiré**

Représentée par la Maire, Catherine Denferd

**Et La Fondation Les Arts Florissants – William Christie**, Fondation reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 32 rue du Bâtiment à Thiré (85210), représentée par le Président de son conseil d'administration, Pierre Legal  
ci-après désignée la Fondation

#### **Préambule :**

L'église Saint-Pierre de Thiré est une attachante église gothique située au cœur du village de Thiré. Inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 9 mars 1927, elle fait actuellement l'objet d'une demande de classement. L'église nécessite une restauration d'ensemble, d'autant que d'importants désordres sont apparus : fissures, infiltrations...

L'église est par ailleurs chaque année un des lieux privilégiés de concerts des Arts Florissants, lors du Festival de Printemps des Arts Florissants et du festival Dans les Jardins de William Christie. Elle jouxte le Quartier des Artistes des Arts Florissants, véritable petit campus artistique et culturel composé de maisons rénovées ou en cours de rénovation, qui accueille toute l'année des résidences d'artistes, de spécialistes de l'art baroque, de jardiniers etc... Le Quartier des Artistes est non seulement un lieu de transmission, mais aussi un lieu à vocation d'échanges et de convivialité avec les habitants du village.

Les Arts Florissants, Centre culturel de rencontre basé à Thiré, soucieux non seulement de soutenir les efforts de la Commune pour sauvegarder et valoriser le patrimoine du bourg, mais aussi de transmettre le savoir faire du travail de restauration aux générations futures, se sont associés à la

démarche de la Commune afin d'aider les recherches de financement liés au projet de restauration de l'église. En premier lieu, par la recherche de financements pour l'étude diagnostic de l'église menée par l'équipe de l'architecte Patricia Jaunet et deux étudiants architectes de Florence (en résidence dans le Quartier des Artistes). En second lieu, par la proposition auprès de la Commune d'intégrer l'église de Thiré dans le projet de restauration du centre bourg historique, présenté par la Fondation auprès de la Mission Bern dans le cadre du lancement du nouveau Loto du Patrimoine.

**La présente convention a pour objet de préciser le montant et le cadre du mécénat de La Fondation Les Arts Florissants – William Christie à la Commune de Thiré afin de contribuer au financement de l'étude diagnostique de l'église.**

\* \* \*

#### **Article 1 – Montant du mécénat reversé**

La Fondation a reçu deux mécénats (Sidney Weinberg Foundation et Prince Aynon Aga Kahn) de 10 500 euros, soit un total de 21 000 euros, en vue de soutenir le financement de l'étude diagnostic de l'église de Thiré. Cette somme est exonérée de TVA au titre du mécénat.

Les deux mécènes ont conditionné leur soutien à l'accueil de deux stagiaires européens au sein de l'équipe de l'architecte chargée de l'étude diagnostique.

Il est convenu que le mécénat obtenu par la Fondation est donc reversé à la Commune de Thiré déduction faite des frais d'accueil des deux stagiaires architectes italiens.

Le budget de l'opération est annexé à la présente convention et indique que le coût d'accueil des deux stagiaires s'est monté à 5 155 euros TTC. En conséquence, la Fondation reversera à la Commune de Thiré le mécénat restant de 15 845 euros, en vue de cofinancer l'étude diagnostic de l'église de Thiré. Cette somme est exonérée de TVA au titre du mécénat.

#### **Article 2 – Modalités de versement**

La Fondation versera le montant de mécénat sur présentation d'un appel de fonds de la Commune au fur et à mesure de l'arrivée des factures de l'architecte, dans la limite du total de 15 845 euros. Cette somme est exonérée de TVA au titre du mécénat.

#### **Article 3 – Communication**

Dans tous les documents relatifs à l'étude diagnostique et à la restauration de l'église, la Commune fera mention du soutien de la Fondation sous la forme :

« Avec le soutien de la Fondation Les Arts Florissants – William Christie grâce au mécénat de la Sidney Weinberg Foundation et du Prince Aynon Aga Kahn. »

#### **Article 4 - Information du curé affectataire**

Le curé affectataire sera informé par la Commune et par la Fondation, ensemble ou séparément, des fonds récoltés pour la restauration de l'église et de leur utilisation à cette fin.

-----  
L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

**Par 10 voix pour  
0 voix contre  
1 abstention**

- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents administratifs s'y rapportant.**

---

*Le conseil demande le détail des frais détaillés des stagiaires Sabatino Cecchini et Marta Castellini :*

- Indemnité de stage :	1 050.00 €
- Voyages stagiaires (vols AR et voiture de location) :	1 970.00 €
- <u>Per Diem stagiaires :</u>	<u>2 135.00 €</u>
<i>Total</i>	<i>5 155.00 €</i>

*Le Conseil demande également plus de précisions sur les donateurs. Madame le Maire propose de se renseigner et de leur transmettre ces informations par mail.*

---

**DEL 2018-10-09-02 : Demande de subvention pour la classe découverte de 2019**

**Rapporteur : Madame Isabelle MENANTEAU**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée par Mesdames Aurélie GUIGNOUARD et Hélène GUITTON, enseignantes de l'école de la Fontaine, pour l'organisation d'une classe découverte à Noirmoutier du 25 au 28 mars 2019.

Ce séjour sera l'occasion pour les élèves de découvrir le milieu marin, ses enjeux futurs et d'apprendre à cohabiter pendant une semaine.

37 élèves sont concernés, dont 27 résident sur la Commune.

Madame le Maire propose d'allouer une somme de 25 € par enfant, sous forme de subvention exceptionnelle. Les fonds seront budgétés sur le BP 2019 et versés à la Coopérative Scolaire de Thiré courant Janvier 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ✓ **D'ALLOUER à la Coopérative Scolaire de Thiré une subvention exceptionnelle de 925 € pour la classe découverte à Noirmoutier ;**
- ✓ **D'INSCRIRE au budget primitif 2019, la dite somme au compte 657 361 ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de la subvention exceptionnelle dès janvier 2019.**

---

**DEL 2018-10-09-03 : Devis autolaveuse**

**Rapporteur : Monsieur Laurent GAUTIER**

Madame le Maire rappelle au conseil, que lors du vote du budget, il avait été mandaté 2 000 € pour l'acquisition de matériel de nettoyage.

Les agents techniques de l'école ont pu tester plusieurs autolaveuses de différents fournisseurs, essais plus ou moins concluants.

A ce jour, les trois agents ont un avis unanime sur une autolaveuse proposée par la société RONDEAU FRERES. En effet, celle-ci après deux essais, l'un sur une demi-journée, leur faciliterait le travail, mais permettrait également de les soulager et d'éviter des douleurs lombaires.

La machine est proposée au tarif de 1 564 € HT, soit 1 876.80 € TTC. Cette proposition commerciale comprend l'achat de la machine, la fourniture d'un pack de pad rouge, d'un bidon de 5 litres de produit et également le non-paiement du prêt du matériel sur une demi-journée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **ACCEPTE le devis de la SAS RONDEAU FRERES ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis.**

*Une fiche technique de la machine a été demandée, celle-ci sera transmise par mail dès réception.*

---

**Arrivée de Madame Magalie RIVASSEAU, Conseillère.**

---

**DEL 2018-10-09-04 : Devis : Coupe des peupliers au Plan d'eau**

**Rapporteur : Monsieur Fred FORGERIT**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a renouvelé ses demandes de devis, auprès d'entreprises pour l'abattage des peupliers au plan d'eau. En effet, de nombreux peupliers sont morts et présentent un réel danger. Elle indique qu'en attendant leurs coupes, elle a pris un arrêté interdisant l'accès au plan d'eau.

Madame le Maire présente les devis des deux entreprises qui ont répondu :

## **SARL VALDEFIS (Le Poiré sur vie)**

Abattage de 60 peupliers : 5 800.00 € HT  
- 2 000.00 € de remise pour la valorisation du bois  
3 800.00 € HT  
Soit TTC 4 560.00 €

## **MERCERON Environnement (Chantonay)**

Abattage de 60 peupliers : 6 440.97 €  
Soit TTC 7 729.16 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **ACCEPTE la proposition de l'entreprise SARL VALDEFIS pour un montant TTC de 4 560.00 € ;**
- ✓ **INDIQUE que cette dépense sera mandatée au compte 61524 ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis.**

*Madame le Maire indique au conseil, qu'il conviendra de demander un nouveau devis à la société VALDEFIS, compte tenu que celui en notre possession a une date de validité dépassée (17/09/2018).*

*Monsieur Bruno FAIVRE, nous présente plus en détail cette société qu'il a lui-même rencontré lors de la visite pour le repérage de terrain.*

*Le conseil précise qu'une date d'intervention le plus rapidement possible serait la bienvenue. Madame le Maire se chargera de les recontacter.*

---

**Arrivée de Monsieur Guillaume JOLLY, Conseiller.**

---

**DEL 2018-10-09-05 : Mise en vente du logement sis au 26, rue de la Mairie**

**Rapporteur : Madame Christine PHILIPPEAU**

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le devenir du logement communal sis au 26, rue de la Mairie, a été évoqué en questions diverses. Les membres du conseil avaient demandé qu'une visite du logement soit faite avant de prendre toute décision.

Madame le Maire informe le conseil, avoir procédé, en présence de Madame Christine PHILIPPEAU, et de Messieurs Dominique GAUTREAU et Loïc CHARRIER, à la visite de ce logement. Pour rappel, le locataire actuel a donné un préavis de départ au 13 novembre prochain.

*Madame le Maire laisse le débat ouvert :*

*Il est fait référence aux défauts apparents :*

- *La Façade et la première pièce sont dans un état dit « passable », le reste est délabré ;*
- *Toiture à reprendre ;*
- *Plancher du garage à refaire (planches attaquées par des vrillettes et non jointif) ;*
- *Lézarde dans un mur ;*
- *Tapisseries à refaire ;*
- *Fosse septique à revoir ;*
- *Le tableau électrique n'est plus aux normes ;*
- *L'ensemble de la maison est vétuste.*

*Dans ces conditions, le conseil est unanime sur le fait que ce logement ne peut pas être reloué en l'état.*

*Monsieur Fred FORGERIT trouve cette question de mise en vente un peu compliqué par respect pour les précédents conseil municipaux qui y ont fait des travaux de certaines ampleurs.*

-----

**Vu** les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

**Vu** les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

**Considérant** que l'immeuble sis 26, rue de la Mairie à Thiré appartient au domaine privé communal,

**Considérant** que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa vente, (articles L 3211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de ce bien et demande l'autorisation d'effectuer une estimation auprès des services des Domaines et d'agences immobilières, et de faire également, procéder à toutes les études et diagnostics techniques immobiliers nécessaires avant la vente (état relatif à la présence de Termites, amiantes, diagnostic performance énergétique, diagnostic plomb et diagnostic sécurité électrique) ainsi qu'au contrôle de la fosse septique concernant ce logement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ACCEPTE** la mise en vente du logement sis au 26, rue de la Mairie, à compter du 14 novembre prochain ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une estimation de ce bien par les services des Domaines et auprès d'agences immobilières ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une étude énergétique pour ce logement ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette première phase d'estimation du bien.

*Une fois ces estimations connues, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle leur fera parvenir ces données.*

---

**DEL 2018-10-09-06** : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du centre bourg

**Rapporteur : Monsieur Guillaume JOLLY**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la Municipalité d'aménager et sécuriser le centre bourg de la commune.

Comme convenu, le mercredi 3 octobre dernier, Monsieur ROYER de l'agence routière est venu en Mairie présenter l'esquisse du projet d'aménagement de la rue de l'Eglise, à partir du carrefour de la rue du Stade et de la rue de la Fontaine jusqu'au pont. Etait présent à cette réunion, Madame Christine PHILIPPEAU, Messieurs Laurent GAUTIER, Fred FORGERIT, Dominique GAUTREAU, et Madame le Maire.

Madame le Maire indique également avoir reçu un courrier d'administrés pour une demande d'aménagement devant leur propriété située au 1, rue de la Mairie. Madame le Maire en donne lecture.

*Madame le Maire représente le plan du projet afin que les personnes absentes au dernier conseil et lors de cette réunion puissent en prendre connaissance, et laisse ouvert le débat.*

*Monsieur Laurent GAUTIER rappelle le projet initial de sécurisation de l'entrée du Bourg à venir de la Caillère Saint Hilaire, et s'interroge sur l'utilité d'effectuer des travaux d'aménagement au niveau de l'Eglise si celle-ci doit subir des travaux importants dans un avenir proche.*

*Madame le Maire comprend ce raisonnement, toutefois elle indique que les travaux de l'Eglise ne pourront intervenir qu'après l'étude de notre demande de classement par la DRAC, puis le classement de celle-ci par le Ministère. Cette démarche est très longue. Madame le Maire rappelle que la demande de classement date du 12/09/2016. De plus, elle rappelle également que ce projet avait été inscrit dans les projets subventionnables par le Contrat Vendée Territoire auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, et qu'il serait dommage de perdre les fonds qui nous ont été réservés.*

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Par 9 voix pour  
4 voix contre**

- ✓ **D'APPROUVER le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg sur la Commune de Thiré,**
- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**DEL 2018-10-09-07 : Demande d'aide financière pour les travaux d'urgence de l'Eglise**

**Rapporteur : Madame Magalie RIVASSEAU**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'urgence de la toiture de l'Eglise Saint Pierre, autorisés par délibération du 12 juillet dernier, peuvent prétendre à des aides financières.

La demande d'aide exceptionnelle a déjà été opérée auprès de la DRAC. Celle-ci a été acceptée à hauteur de 20 % du coût des travaux.

Madame le Maire demande au conseil, l'autorisation de déposer une demande de subvention pour ce dossier auprès de la Région des Pays de la Loire.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		%
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	
<b>Facture BENAITEAU</b>	11 066.00	DRAC	2 213.20 €	20 %
		Région	2 213.20 €	20 %
		Autofinancement	6 639.60 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 066.00 €</b>		<b>11 066.00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- ✓ **DE VALIDER ce plan de financement ;**
- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter une aide financière correspondante et à signer les documents s'y rapportant.**

---

**DEL 2018-10-09-08 : Aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A - Choix maîtrise d'œuvre**

**Rapporteur : Monsieur Bruno FAIVRE**

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents devis reçus suite à l'appel à consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A qui avait pour échéance le 5 octobre à 14h00.

Trois cabinets d'études ont été consultés par courrier.

**SCP Franck Bourgoïn :**

Montant de la rémunération : 6.5 % des travaux estimés (base 45 000 €)

Soit un montant estimé à : 3 510.00 € TTC

**SELARL Damien Veronneau :**

Montant de la rémunération : 4.7 % des travaux estimés (base 45 000 €)

Frais supplémentaire : 850 € de visite des lieux

Soit un montant estimé à : 3 558.00 € TTC

**Paul GIRAUD :**

Montant de la rémunération : Base pour des travaux compris entre 25 000 € et 45 000 €

Soit un montant estimé à : 2 760.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

**Par**            **6 voix pour la SCP Franck BOURGOIN ;**  
                  **3 voix pour la SELARL Damien Veronneau ;**  
                  **2 voix pour Paul GIRAUD ;**  
                  **2 abstentions ;**

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **DESIGNE** la SCP Franck BOURGOIN, cabinet d'études, pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A, pour un montant total de 3 510.00 € TTC ;
  
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.

---

**DEL 2018-10-09-09** : Décisions modificatives n°3 et 4

**Rapporteur : Madame Natacha LAMBERT**

Suite aux décisions précédentes, il convient de faire des ajustements de crédits, afin de pallier aux dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget. Certaines recettes n'étaient pas non plus inscrites au budget, il convient donc de prendre de nouvelles décisions budgétaires pour ajout de crédits.

**Décision modification n° 3 - Virement de crédits**

**Intitulé de la D.M. : DM 3 - AJUSTEMENT DE CREDITS**

**Crée le 09/10/2018**

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-14 600.00			
Autres bâtiments	615228		10 000.00			
Bois et forêts	61524		4 600.00			
<b>Fonctionnement</b>						
Virement de la section de fonctionneme 040				021	H.O.	-14 600.00
Frais d'études	2031	28	-14 600.00			
<b>Investissement</b>			<b>-14 600.00</b>			<b>-14 600.00</b>

## Décision modification n° 4 - Ajout de crédits

### Intitulé de la D.M. : DM 4 - AUGMENTATION DE CREDITS

Crée le 09/10/2018



Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres bâtiments	615228		1 000.00			
Matériel roulant	61551		1 213.20			
Subventions exceptionnelles				774		2 213.20
<b>Fonctionnement</b>			<b>2 213.20</b>			<b>2 213.20</b>
Dépenses d'imprévues	020	H.O.	3 000.00			
Départements				1323	H.O.	10 000.00
Autres				1328	H.O.	15 845.00
Dépôts et cautionnements reçus	165	H.O.	1 000.00			
Frais d'études	2031	19	4 000.00			
Réseaux de voirie	2151	19	15 345.00			
Autre matériel et outillage de voirie	21578	18	500.00			
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	18	2 000.00			
<b>Investissement</b>			<b>25 845.00</b>			<b>25 845.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2018 les modifications reprises ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les actes correspondants.**

### Questions Diverses

#### Stagiaires

-  Madame le Maire informe que Jordan MARTIN a demandé à effectuer son second stage au service technique. Il est en stage depuis le 1<sup>er</sup> octobre, et cela jusqu'au 19 octobre prochain.
-  Madame le Maire informe également avoir rencontré une jeune fille de la Commune, Savannah DERIENNIC, qui souhaiterait effectuer un stage à l'école. Ces périodes de stage sont les suivantes :

- Du 7 au 11 janvier 2019 ;
- Du 21 au 25 janvier 2019 ;
- Du 4 au 8 février 2019
- Du 4 au 8 mars 2019
- Du 18 au 22 mars 2019
- Du 1<sup>er</sup> au 5 Avril 2019

Elle pourrait être affectée tant sur le temps périscolaire que sur le temps scolaire (à planifier avec l'enseignante). Agée de moins de 16 ans, elle peut au maximum effectuer 32 heures par semaine.

*La commune accueillera cette jeune fille en stage.*

---

## **Informations communales**

### **Dégradation fosse septique de la Mairie**

Madame le Maire informe qu'un conducteur de camion de l'entreprise RATAUD a très fortement endommagé la fosse septique devant la Mairie. Un constat amiable a été établi.

Monsieur Loïc CHARRIER a sollicité Monsieur Brice Yleau pour l'obtention d'un chiffrage des réparations.

Madame le Maire remercie Monsieur Fred FORGERIT d'être intervenu pour la sécurisation des lieux.

### **Dégâts des eaux**

Madame le Maire informe avoir rencontré Monsieur BOUDARD, notre locataire au-dessus de la Mairie pour un dégât des eaux.

Des tâches sont apparues au plafond du bureau de Madame le Maire. Un constat a également été complété et transmis à notre assurance.

Monsieur MENANTEAU Franck a été sollicité pour l'obtention d'un devis.

D'autre part, hier, nous avons reçu un courrier de ce locataire nous annonçant son départ du logement à compter du 31 janvier 2019.

### **Compteur linky**

Madame le Maire informe que les compteurs électriques des bâtiments communaux ont été remplacés vendredi dernier.

Lors de l'installation des compteurs Linky, le technicien de la société Sogetrel a constaté en présence de Monsieur Loïc CHARRIER l'existence d'un compteur électrique installé dans l'atelier ne desservant plus aucun bâtiment. Il conviendra de contacter Enedis pour le faire retirer *et afin de résilier le contrat.*

### **Pompe à chaleur**

Madame le Maire indique que l'entreprise ETT est intervenue dernièrement afin d'effectuer le contrôle et la maintenance de la pompe à chaleur. Il s'avère que les filtres à air sont très encrassés et à nettoyer. Leur remplacement s'avèrera nécessaire afin d'assurer un fonctionnement optimal de la machine et d'éviter toute défaillance frigorifique et aéraulique. ➔ *Rappeler à David qu'il est nécessaire de nettoyer les filtres.*

Le coût de ce changement s'élève à 906.72 € HT, *il sera à prévoir au budget 2019.*

D'autre part, l'entreprise CARRÉ est intervenue ce jour pour le remplacement de la gaine de la pompe à chaleur Pour rappel, le devis avait été signé le 11 avril dernier, pour un montant de 2 334.08 € TTC. ➔ *Demande faite auprès de Loïc pour contrôler ce qui a été fait et se renseigner sur la réparation possible de la trappe.*

### **Tracteur communal et tronçonneuse**

Madame le Maire informe que le tracteur de la Commune est de nouveau tombé en panne.

Elle remercie Monsieur Fred FORGERIT d'être intervenu auprès de l'agent technique pour le dépannage.

Le démarreur est hors service. La pièce a été commandée à Electro Diesel pour un montant de 333.12 € TTC et a été changée par Monsieur Fed FORGERIT.

Madame le Maire indique également qu'elle n'a pas accepté le devis concernant la réparation de la tronçonneuse, il faudra donc prévoir un rachat de ce matériel.

### **Aire naturelle de camping**

Madame le Maire informe que Madame POTIER Patricia, chargée de mission au département ingénierie touristique et de projets de Vendée Expansion, s'est déplacée jeudi 4 octobre dernier, afin de contrôler nos installations PMR de l'aire naturelle de camping.

Cette visite nous est facturée 30 €.

Afin d'obtenir la subvention de 1 657.00 € correspondant à ces travaux de mise en accessibilité, il nous est demandé en supplément de ce qui a déjà été réalisé, de :

- Déplacer le panneau d'affichage sur le mur de façade proche des douches à l'angle des WC PMR afin de rendre lisible par tous, soit à hauteur d'une personne assise (*Monsieur Loïc CHARRIER a été mandaté pour cette intervention*) ;
- D'ajouter sur la porte des WC PMR le pictogramme avec le fauteuil roulant ;
- De changer la lunette des WC, en effet l'abattant et la lunette doivent être de couleur contrastée par rapport à l'environnement.

Elle nous fait également remarquer que le camping n'est pas éclairé.

La date limite pour lui transmettre les photos de ses « aménagements » est fixée au 12 octobre prochain.

---

Depuis la fusion intervenue en Janvier 2017, l'Office de Tourisme Sud Vendée Littoral édite un « Guide des Hébergements de Tourisme ». Ce document répertorie les structures touristiques du Département.

Ce document sera diffusé prochainement depuis tous les bureaux et points d'information touristique de la destination Sud Vendée Littoral. Il sera par ailleurs, lisible et téléchargeable depuis le site internet de l'Office de Tourisme.



Il nous est proposé de faire figurer l'aire naturelle de camping qui aura le label accessibilité à personnes à mobilité réduite, pour un montant annuel de 145 € TTC/an. Les informations nécessaires à la publication devront parvenir avant le 15 octobre prochain.

*Madame le Maire demande avis à son conseil qui émet un avis favorable.*

### **Réverbère rue du Stade**

Madame le Maire rappelle que le réverbère rue du Stade avait été endommagé au printemps 2017 sans connaissance de l'auteur des dommages.

Le Sydev est intervenu pour changer la tête du réverbère pour la somme de 774.00 € TTC.

### **Travaux de changement de canalisations eau potable rue de Rochefort et rue du Moulin Musseau**

Une deuxième réunion de chantier s'est tenue le 4 octobre 2018, en présence de Monsieur CHARRIER Loïc, Vendée Eau, entreprise Bouygues et l'entreprise ARTELIA représentée par Monsieur BOUDAUD, maître d'œuvre.

Les travaux sont en cours depuis le 28 septembre dernier.

*Monsieur Dominique GAUTREAU demande si les travaux seront effectués selon le calendrier prévisionnel ? Monsieur Loïc CHARRIER lui indique que selon la dernière réunion de chantier, le calendrier devrait être respecté malgré quelques difficultés. En effet, l'entreprise a pris contact avec les services de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, concernant les bornes incendie, dont ils ont récupéré la compétence.*

*Madame le Maire indique également qu'il serait bien de voir pour la borne incendie rue de la Bergerie.*

### **Programme voirie 2018**

Monsieur GIRAUD, maître d'œuvre des travaux de voirie, est passé ce jour pour nous informer de la reprise de certains travaux, notamment rue du Braud. Pour cette rue, l'entreprise Eiffage, a pu recréer une pente permettant l'écoulement de l'eau qu'après la chambre PTT.

La reprise du carrefour de Bottereau a été effectuée. Pour le chemin de la Ronde, les travaux continuent à bouger, liés à un problème structurel de sous-sol argileux. Il doit recontacter l'entreprise Eiffage pour les travaux concernant le carrefour rue du Stade / rue du Braud, comme il avait été entendu lors de la visite de chantier.

Il faut programmer une réception des travaux dans les 15 jours (*à planifier avec Monsieur CHARRIER Loïc*).

### **Chemin Communal ou Association Foncière**

*Monsieur Dominique GAUTREAU informe s'être déplacé au service du cadastre au trésor public de Fontenay le Comte afin de connaître les propriétaires du chemin de la Terserie.*

*Ce chemin qui appartenait à l'association foncière de la Commune faisait 6 m de large à l'origine. En 1987, lors du 2<sup>nd</sup> remembrement, ce chemin a été élargi de 2m. Lors de l'élaboration du PLU en 2004, il a été convenu que ce chemin serait cédé à la commune, chose qui a été faite en 2006, mais uniquement pour sa largeur initiale, soit 6 m, les 2 m restant appartenant donc toujours à l'association foncière.*

*De ce fait les haies qui ont été plantées par la Commune sur ce chemin se trouvent sur la propriété de l'association foncière. La question sur la cession de ces 2 m à la Commune, devra être portée à la prochaine réunion de l'association foncière.*

### **Rosier du Tigre**

Pour la commémoration du centenaire de la guerre 14/18, Madame le Maire informe avoir commandé et réceptionné un rosier créé en hommage à Georges Clémenceau, appelé le rosier du Tigre (coût 30 €).

*Elle demande au Conseil de décider du lieu le plus propice à son implantation et de choisir la date de la plantation.*

*L'implantation peut avoir lieu dès maintenant, au niveau de la plaque commémorative dans le cimetière.*

## **Copie numérique et papier**

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (CFC). A l'instar de la SACEM qui délivre des autorisations pour la reproduction et la représentation d'œuvres musicales, le CFC est l'organisme qui autorise les copies d'articles de presses et de pages de livres, presses et leur diffusion.

Sans viser l'exhaustivité, ces exploitations des œuvres protégées de l'écrit sont :

- Les copies et diffusions de pages de livres sous forme de photocopies ou de scans ;
- Les diffusions par courriel ou sur notre réseau interne ;
- Les bases de données contenant des articles de presse ...

Cette licence d'autorisation prévoit le paiement d'une redevance annuelle établie en fonction des effectifs de la collectivité (agents et élus) susceptibles de réaliser, diffuser, recevoir ou accéder à des copies.

Dans les actualités de la Maison des Communes de la Vendée paru le 25 septembre dernier, il nous est précisé que le CFC constitue l'unique société habilitée à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie d'œuvres protégées pour le livre et la presse en France.

Madame le Maire informe l'assemblée que pour un effectif compris entre 1 et 10 personnes, la redevance annuelle s'élève à 150 € HT soit 165 € TTC (TVA à 10%) pour 2018. Cette redevance sera doublée en 2019. Elle suggère comme l'a été fait dans de nombreuses communes de produire une attestation de non reproduction de données d'œuvres protégées, ce qui est notre cas.

---

## **FFMC 85**

Madame le Maire informe avoir été sollicitée par la Fédération Française des Motards en Colère de Vendée dans le but de prendre un arrêté de circulation interdisant sur l'ensemble routier de la Commune, la circulation à tous les véhicules munis de systèmes de caméras embarqués pouvant altérer l'attention du conducteur.

A ce jour, Madame le Maire n'a pas donné suite à cette demande.


## **Bulletin communal**

Madame le Maire informe avoir sollicité par courrier ou mail toutes les associations de la Commune afin d'obtenir de leur part un article pour la parution dans le bulletin.

Madame le Maire demande avis à son conseil, afin de proposer aux entreprises de la Commune une présentation communale (ex : carte de visite).

*Le Conseil émet un avis favorable, mais demande à contrôler si cette question ne devrait pas faire l'objet d'une délibération. Madame le Maire se renseigne sur le sujet.*

## **Dates à retenir**

 **18 octobre** : Répétition générale publique concert Paul Agnew

Inscription à faire pour ceux qui souhaitent y participer.

Point sur les inscriptions.

 **27 Octobre** : Concours de belote organisé par l'ASST

 **Réunion de préparation du Téléthon** : 15 Octobre 2018 à 19 h 00

 **Réunion avec les associations** : 6 Novembre 2018 à 18 h30

 **Commission liste électorale** : 20 Novembre 2018 à 18 h 00

 **Fermetures secrétariat de la Mairie** : Du 15 au 19 octobre 2018

Le vendredi 2 Novembre 2018

Le mercredi 14 Novembre 2018 (formation listes électorales)

*Le jeudi 15 Novembre 2018 (formation le matin)*

 **Sainte Barbe** : Samedi 1<sup>er</sup> Décembre 2018

*Cette année, c'est la commune de Thiré qui accueillera cette cérémonie.*

- **Installation des guirlandes de Noël** : Le 4 et 5 décembre 2018. Pour information, David étant en formation à ces dates, les guirlandes seront posées par les agents des communes voisines mais devront être au préalable contrôlées.

- **Vœux du Maire** : Samedi 12 Janvier 2019

- **Prochains conseils** : Mardi 27 Novembre 2018 et Mardi 18 décembre 2018

**Séance levée à 22 h 45**

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1<sup>er</sup> Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2<sup>ème</sup> adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3<sup>ème</sup> adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>